**LA CONVENTION CITES**

En 1973, le ginseng américain (P. quinquefolius) a été listé dans l’Appendice II de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de la flore menacées d’extinction (CITES). Cette liste comprend toutes les espèces menacées d'extinction qui sont ou pourraient être affectées par le commerce (Nault et White 1999). Pour le ginseng sauvage, cette convention oblige tous les pays signataires de répertorier les populations de cette espèce à l’état naturel. De plus, CITES requiert aux pays signataires de fournir un certificat démontrant que la cueillette des racines de ginseng sauvages vendues et exportées ne mettra pas davantage la survie des populations sauvages en danger (Anderson, 2002).

Au Québec, la cueillette de racines ou de semences de ginseng sauvage est strictement interdite (Nault et White 1999). Les États-Unis autorisent la cueillette de cette espèce menacée d’extinction. Même si cette cueillette est soumise à une réglementation particulièrement stricte (besoin d’une permis, la racine doit être âgée de 5 ans et plus…), celle-ci entraine un déclin important du ginseng sauvage aux États-Unis (Case et al. 2007).

Pour les producteurs de ginseng sous couvert forestier désirant vendre leurs racines, il est nécessaire d’obtenir un **permis de la Convention CITES.**

**Pour y arriver, il faudra démontrer que vos semences proviennent d’un milieu cultivé et NON d’une plante sauvage.**

**Il est donc très important de conserver votre reçu lorsque vous acheter des semences de ginseng si vous voulez vendre vos racines par la suite. La date, le nom du fournisseur et la quantité de semences doivent être présents sur le reçu.** La date de l’achat de la semence correspondra à l’âge de la racine une fois récoltée et prête à être vendue (l’âge de la racine de ginseng est facile à déterminer à l’œil).

De plus, les racines de ginseng d’une plantation auront pratiquement le même âge tandis qu’une population de ginseng sauvage aura des individus de différents âges.

**RÉFÉRENCES**

Anderson, R., R. Anderson and G. Houseman. 2002. Wild American ginseng. *Native Plants Journal* 3(2): 93 - 105.

Case, M. A., K. M. Flinn, J. Jancaitis, A. Alley and A. Paxton. 2007. Declining abundance of American ginseng (*Panax quinquefolius* L.) documented by herbarium specimens. *Biological Conservation* 34: 22 - 30.

Nault, A. and D. J. White. 1999. *Update COSEWIC status repost on the American ginseng Panax quinquefolius in Canada.* Committee on the Status of Endangered Wildlife in Canada. Ottawa. 1 - 17 pp.